

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 4 juin 1909, M. Léon-Honoré Labande, Conservateur des Archives du Palais de S. A. S. le Prince, est nommé Délégué de la Principauté au Congrès de l'Association Littéraire et Artistique internationale qui se tiendra à Copenhague du 21 au 26 juin 1909.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête annuelle du *Statuto* a été célébrée dimanche avec un grand éclat par la Colonie Italienne de Monaco.

Les membres du Comité de bienfaisance et un grand nombre de nationaux se sont réunis vers 10 heures au siège du Consulat.

Comme d'habitude, la Société Philharmonique a prêté son concours à cette manifestation. Après l'exécution de la *Marche Italienne*, le cortège s'est formé et a parcouru les rues de la Condamine, musique en tête. Devant le Consulat de France, le cortège s'est arrêté, conformément à l'usage de courtoisie traditionnel, et la musique a joué la *Marseillaise*.

M. Petit-Le Brun, secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe, chargé du Consulat de France, et M. Noble, vice-consul, ont reçu le Comité italien.

Le Consul a remercié pour ce témoignage de sympathie et a dit qu'il s'efforcera, comme ses prédécesseurs, de maintenir et d'augmenter encore la cordialité des relations existant entre les Colonies française et italienne de Monaco.

Les Italiens se sont ensuite rendus au théâtre des Variétés, où M. Franz Aroni, publiciste à Gênes, a fait une conférence patriotique.

C'est avec un rare talent d'éloquence que M. Aroni a retracé les phases historiques des guerres qui ont amené la formation de l'unité italienne. Il l'a fait avec chaleur, étayant son discours par une solide documentation et rappelant le rôle généreux tenu par la nation française dont l'appui contribua grandement au succès de la politique italienne et à la victoire des armées alliées.

Le conférencier a été chaleureusement applaudi. Un vermouth d'honneur était offert, ensuite, aux centaines de personnes qui garnissaient la salle.

Le banquet traditionnel a eu lieu à midi, à l'hôtel Bristol.

La salle était ornée de fleurs et de verdure. Sur l'une des parois se détachait la photographie du Roi d'Italie, encadrée de drapeaux.

Dans le vestibule, un orchestre de choix s'est fait entendre durant le repas.

M. le Consul d'Italie, ayant en face de lui

M^{me} Rosset, présidait. M. Rosset avait à sa droite M^{me} Zanolli et à sa gauche, M^{me} Franz Bulgheroni; M^{me} Rosset avait à sa droite M. le Consul de France et, à sa gauche, M. Canu, représentant M. le Gouverneur Général intérimaire.

Au dessert, M. Zanolli prend la parole pour remercier d'abord M. Rosset, consul d'Italie, pour le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions de représentant de la nation-mère et les encouragements qu'il prodigue au Comité de bienfaisance. Il porte un toast au Gouvernement Monégasque et à son représentant au banquet; à la Municipalité représentée par M. de Castro, adjoint; à MM. Camille Blanc et Wicht, de la Société des Bains de Mer; au Comité français de bienfaisance, aux présidents des Sociétés et à la Presse.

Il envoie aussi l'expression du respectueux attachement du Comité italien au Roi et à la Reine d'Italie et au Prince de Monaco, le célèbre savant, le généreux Souverain, dont la haute valeur est universellement reconnue.

M. Rosset, consul d'Italie, s'associe à ces toasts et boit également au distingué conférencier, M. Aroni. Il dit que S. M. la Reine d'Italie a particulièrement été touchée par les efforts de la Colonie italienne de Monaco pour venir en aide aux sinistrés de Sicile et de Calabre, et qu'Elle lui a fait parvenir son portrait en souvenir de cet élan de solidarité nationale.

Ce portrait est présenté aux convives qui applaudissent frénétiquement.

Il annonce que des télégrammes de respectueux attachement vont être adressés, en cette occasion, aux Souverains d'Italie et au Prince de Monaco.

A la fin de ce discours, la musique a joué l'*Hymne italien*.

M. Canu a apporté l'expression de la sympathie du Gouvernement monégasque envers la Colonie italienne. Il a fait ressortir le prestige que l'Italie exerce sur tous ceux qui ont reçu la culture classique et le rôle civilisateur qu'elle a joué, après la Grèce, en révélant à l'humanité la beauté dans l'harmonie et l'équilibre. Cette allocution est saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

M. Petit-Le Brun, consul de France, prononce, à son tour, des paroles cordiales à l'adresse de son collègue M. Rosset, consul d'Italie, de la Colonie italienne de Monaco et de la nation italienne. Ses paroles sont vigoureusement applaudies et la musique exécute la *Marseillaise*.

Au nom de la Municipalité, M. de Castro constate avec plaisir la bonne union et les relations cordiales existant entre la Colonie italienne et la population monégasque. Il rappelle que, lors de la terrible catastrophe qui éprouva cruellement une partie de l'Italie, la Principauté contribua le plus possible au soulagement des victimes, donnant ainsi un témoignage de solidarité sociale à la nation italienne. « Il espère, dit-il, que les bonnes relations pourront se manifester, à l'avenir, dans des occasions moins tristes. »

Des toasts sont portés, ensuite, par M. Demeure, au nom du Comité français de bienfaisance; M. G. Bèranger, au nom des Sociétés monégasques;

M. Bellinzona, qui parle avec un sentiment patriotique enthousiaste des relations amicales franco-italiennes, et M. Tubino, un vétéran de 1859, qui dit que le devoir des Français et Italiens présents est de s'associer cordialement à la cérémonie organisée actuellement à Palerme pour la construction de l'ossuaire des victimes du devoir.

C'est M. Aroni qui clot la série des discours. S'adressant à M. le Consul de France, il trouve des termes élevés pour célébrer les relations cordiales existant entre son pays et la France. Répondant ensuite à M. Canu, il fait un éloge éloquent de la littérature française dont il vante le caractère d'universalité. Ce discours est longuement applaudi.

Il est décidé qu'un télégramme, rappelant la fraternité d'armes des nations française et italienne, sera adressé à M. le Président de la République française.

La réunion s'est terminée vers 3 heures et demie.

ENSEIGNEMENT

La colonie scolaire, dont S. A. S. le Prince a autorisé la création et à laquelle Il affecte une somme de 2.500 francs, ne comprendra cette année que des filles.

Les enfants devront être âgés au moins de 10 ans.

Les familles qui désireraient profiter de cette fondation sont invitées à adresser leur demande avant le 11 juillet, à S. Exc. le Gouverneur Général, président du Comité de l'Instruction publique.

Les examens du certificat d'études primaires sont fixés aux dates ci-après :

Les 21 et 22 juin : écrit; les 25 et 26 : oral.

Les résultats seront proclamés le 26 au soir.

Les examens du certificat supérieur commenceront le 28 juin.

La distribution des prix aux élèves des écoles primaires de la Principauté est fixée au 15 juillet pour les asiles, au 16 pour les écoles de garçons et au 17 pour les écoles de filles.

La rentrée des classes aura lieu le 20 septembre.

La Société l'*Estudiantina Monégasque*, venant du concours de mandolinistes de Boulogne-sur-Mer, où elle a remporté de brillants succès, et la Société de gymnastique l'*Herculis*, qui a pris part au concours fédéral d'Angers, sont rentrées vendredi à Monaco.

M. Gindre, premier adjoint au Maire, président de la Société chorale l'*Avenir* de Monaco, entouré des délégations des diverses Sociétés musicales et sportives de la Principauté, les attendait sur le quai de la gare où il leur a adressé les félicitations de la Municipalité.

Les Sociétés se sont ensuite formées en cortège et, précédées par la *Philharmonique* et la *Lyre Monégasque* qui ont joué alternativement le long

du parcours des morceaux de leur répertoire, se sont rendues au siège de la Société des Régates où des rafraîchissements leur ont été offerts.

Le Groupe d'Études a donné dimanche sa fête annuelle sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr l'Evêque de Monaco, à qui une aubade a été offerte dans la matinée par la fanfare du Groupe et qui a invité les membres de la Société à un vermouth d'honneur.

Dans l'après-midi, une kermesse et une représentation théâtrale, agrémentée d'assauts d'escrime, a eu lieu dans la cour du local du Groupe, très gracieusement aménagée pour la circonstance et où se pressait un public aussi élégant que nombreux. S. G. Mgr l'Evêque, ainsi que plusieurs autorités de la Principauté, ont vivement applaudi l'exécution de l'intéressant programme.

La soirée a été occupée par la kermesse, un concours de chansons et monologues et une nouvelle représentation théâtrale.

Le tirage de la tombola a eu lieu à minuit.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 3 juin 1909, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé O. R., né à Monaco le 4 décembre 1887, manoeuvre, demeurant à Beausoleil, à quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les Fêtes Mistraliennes d'Arles

S. A. S. le Prince s'était fait représenter aux fêtes données en Arles pour le Cinquantenaire de *Mireio*. Bien que tous les journaux quotidiens en aient rapporté le récit, il n'est pas inutile d'en consigner ici le souvenir et de noter quelques impressions rapides.

Mistral, le héros des fêtes, y a assisté depuis le début jusqu'à la fin. C'est qu'il porte admirablement ses 79 printemps. On l'a comparé à un chêne robuste, dont la verdure défie les années : cette comparaison s'impose dès qu'on est devant lui. Son visage reflète aussi une sérénité et un calme que les passions vulgaires ne peuvent troubler, et puis, sa bonhomie, cette simplicité de vie et d'allures, à laquelle il s'est toujours conformé, le parti-pris adopté par lui de ne jamais se mêler aux querelles politiques ou littéraires, de telles habitudes de sagesse ne sont-elles pas favorables à sa santé physique et morale ?

Il était embarrassant pour lui de se trouver en face de la statue, que des admirateurs, peut-être un peu trop enthousiastes, ont voulu lui ériger de son vivant. Il s'était vivement défendu de cet honneur redoutable ; il sentait avec quelle facilité il donnerait prise à la critique. Mais, s'il a dû se rendre aux objurgations de ses amis, il a sauvé la situation par une tenue parfaite. Comme on l'a observé, il semblait qu'il assistât à la glorification d'un autre : à peine un regard au bronze, toute son attention réservée aux orateurs. Entre eux et lui-même, c'était comme un échange d'idées. Il saluait au passage par un sourire, par un mouvement de tête, les souvenirs d'autrefois que l'on évoquait.

Il sut aussi montrer combien il appréciait non seulement l'hommage des littérateurs et des artistes, mais aussi l'honneur que des souverains lui avaient fait en envoyant des délégations auprès de lui. C'est ainsi qu'on le vit s'associer avec joie aux applaudissements qui marquèrent les paroles de remerciement adressées par M. Jules Charles-Roux, président du Comité des fêtes, à S. A. S. le Prince de Monaco, ce « sabent membre de l'Academi di scienço de Paris, qu'a gratifia nosto capitalo d'un Institut subre-bèn e utile, que rendra de précieux servici à la marino e i marin ».

A ce propos, Mistral rappela avec une certaine satisfaction la campagne de conférences que fit un orateur italien il y a quelques années. C'était en vue d'imposer le provençal comme langue diplomatique

internationale. Il fallait pour cela créer un institut où des cours bisannuels seraient professés aux futurs diplomates. Or, c'est précisément à Monaco que le conférencier en proposait l'établissement.

Les fêtes en question commencèrent par l'inauguration du Musée Arlaten, nouvellement installé dans l'ancien hôtel gothique des Laval-Castellane. Cette fondation, destinée à sauvegarder le souvenir de tous les ustensiles de la vie provençale, des costumes, des cérémonies, des manifestations d'art, des habitudes du pays, vaut à elle seule autant qu'un poème. « Quel chef-d'œuvre nouveau préparez-vous maintenant ? » demandait-on à Mistral après la publication du *Poème du Rhône*. — « J'entreprends, répondait-il, quelque chose qui sera plus utile que tous mes livres, un Musée provençal. » Et c'était en grande partie vrai ; car, de même que les portraits sculptés de nos cathédrales étaient jadis la Bible des pauvres, le Musée Arlaten est le livre par excellence, où paysans et artisans de Provence liront leurs faits et gestes ; il leur fera comprendre la noblesse de leur travail et la grandeur de leurs traditions.

L.-H. L.

LA VIE SCIENTIFIQUE

Les peintures de la caverne d'Altamira

M. de Varigny a consacré récemment sa causerie hebdomadaire du *Temps* à la superbe publication de MM. Cartailhac et Breuil, relative aux dessins et peintures préhistoriques découverts dans la caverne d'Altamira. Cette publication, éditée grâce à la générosité de S. A. S. le Prince de Monaco, a été récemment présentée à l'Académie des Sciences par Son Altesse.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire l'étude de M. de Varigny.

Ayant, en 1878, été très frappé des collections d'objets préhistoriques réunies à l'Exposition de Paris, M. de Sautuola, notable propriétaire à Santander, en Espagne, et homme cultivé aussi, se demanda, de retour en sa province, pourquoi celle-ci ne contiendrait pas, comme tant d'autres, des vestiges de l'homme primitif.

Justement, à quelques kilomètres de chez lui, il y avait des cavernes. Il visita l'une d'elles, et trouva quelques silex. Une autre était non loin, à Altamira, découverte par un chasseur en 1868. M. de Sautuola y avait, en 1875, remarqué quelques dessins noirs aux parois. Il la revisita en 1879, et fut récompensé, car il trouva des silex, des pierres taillées, des os qui avaient dû être des outils. Il était fort content.

Mais il le fut bien davantage certain jour qu'ayant amené avec lui sa fillette, celle-ci, qui se mouvait plus aisément dans la caverne très basse où il lui fallait le plus souvent se plier en deux, lui signala, d'un cri, une bête au plafond.

Il regarda et aperçut une peinture. Puis d'autres, en noir et en rouge, représentant des bisons, des biches, des chevaux ; une foule de gravures ou de peintures, répandues au hasard.

Ce fut la première découverte, non pas de l'art préhistorique, mais d'une forme particulière de celui-ci.

Car, pour M. de Sautuola, gravures et peintures étaient à coup sûr l'œuvre des humains dont il trouvait à terre les silex et les outils en os.

C'est à l'historique de la caverne d'Altamira et des découvertes qui y ont été faites qu'est consacrée l'admirable publication de MM. E. Cartailhac et H. Breuil, *la Caverne d'Altamira à Santillane, près Santander (Espagne)*, somptueusement éditée par le Mécène doublé d'un savant qu'est le Prince Albert de Monaco, et récemment présentée par celui-ci à l'Académie des sciences.

M. de Sautuola fit connaître ses découvertes. Villanova, le géologue madrilène, vint, admira et adopta les vues de son compatriote qu'il répandit par la parole et l'écriture.

Il ne faut pas en être surpris : il rencontra quelque incrédulité. M. Ed. Harlé, un des collaborateurs des *Matériaux*, fit un rapport fort sceptique, concluant à l'âge très récent de partie au moins des peintures. (Il y a, en effet, une vache qui inspire de la méfiance.)

Les choses en restèrent là quelques années. Mais, entre temps, des faits nouveaux se produisirent. En 1895, M. E. Rivière faisait connaître les gravures de la grotte de la Mouthe, en Dordogne. En 1893, M. F. Daleau en avait signalé à Pair-non-Pair en Gironde. En 1895, même constatation à la grotte de Chabot, à Aiguze (Gard), par MM. Chéron, Ollier de Marichard et A. Lombard-Dumas,

le bon travailleur qui vient de nous quitter. Des gravures encore aux Combarelles en Dordogne, à Font-de-Gaume, à Marsoulas, au Mas-d'Azil, à Bernifal.

Partout on trouvait de fort bonnes gravures sur roc, et même des peintures très intéressantes, représentant des animaux depuis longtemps disparus, qui avaient vécu dans la région aux temps préhistoriques, si bien qu'on en trouvait les restes associés aux vestiges de l'homme primitif dans le sol même des cavernes. Impossible de douter que les habitants de celles-ci fussent les auteurs des œuvres d'art, et les eussent faites d'après nature.

Tout ceci remit la caverne d'Altamira en mémoire, et deux préhistoriens notables, E. Cartailhac et H. Breuil, jugèrent qu'il fallait étudier celle-ci à nouveau, et copier, si possible, les figures qui s'y trouvent. A quel point ils ont réussi, leur beau volume le fait voir. Et voici, brièvement résumé, leur jugement sur Altamira.

Les premiers habitants de la grotte furent des ours. On trouve de nombreuses traces de leurs griffes. La raison qui les fait croire antérieurs à l'homme est qu'on ne trouve pas de traces d'animaux plus récents ou contemporains. Il semble que l'entrée de la caverne ait été très longtemps obstruée par un éboulement, après avoir été fréquentée par l'homme préhistorique, et ne se soit rouverte que tout récemment par un autre accident.

Quoi qu'il en soit de la date où ces quadrupèdes passèrent, et qui reste discutable, l'homme a fréquenté la caverne.

On y trouve des silex, des instruments divers en os, en corne de cerf, des aiguilles, des pointes de flèche, des objets divers, en os, d'usage indéterminé, dont plusieurs portent gravées des représentations animales, biches, bisons, des figures stylisées aussi, plus ou moins intelligibles, mais voulues.

Pour l'époque où l'homme fréquentait la caverne, elle n'est point douteuse. Les restes contenus dans le sol montrent qu'il s'agit du solutréen et du magdalénien, du paléolithique finissant, de la période de la pierre taillée juste avant celle de la pierre polie. Et il est tout naturel d'attribuer à l'homme de ces deux époques, de la dernière au moins, les représentations, gravées ou peintes, que nous trouvons, des animaux qui vivaient là, au même temps, sous ses yeux.

Ces œuvres sont très diverses. Quelques-unes, en petit nombre, semblent vouloir représenter l'homme. On croirait aussi bien le singe. Mais il n'y avait point de singes. Peut-être les dessins figurent-ils des hommes masqués ; le port de masques est encore une observance très répandue en nombre de cérémonies rituelles. Cela prouverait la religiosité de l'homme d'Altamira. D'autres détails — et sur ceux-ci il n'y a pas à se méprendre — prouvent aussi dans les mêmes figurations son obscénité.

Il y a bon nombre de signes dont l'interprétation est jusqu'ici impossible : des signes noirs qui ne représentent rien de reconnaissable, des signes rouges encore plus problématiques. Faut-il voir là un embryon d'alphabet et d'écriture ?

Ce qui domine, ce sont les représentations d'animaux. Elles sont de deux ordres. Il y a des croquis en noir, un peu partout, sur les parois et au plafond ; et il y a des peintures — avec contours en traits incisés — en rouge, noir, brun, jaune, sur le plafond seulement. Les croquis en noir, ce sont des gravures à la pointe de silex, des entailles dans la roche.

Ils sont souvent partiels, ne représentent qu'une partie d'un animal : une croupe, une tête, même une face seulement. Dans beaucoup de cas, ces croquis sont susceptibles d'interprétation ; on voit très bien ce que l'artiste a voulu représenter. Le trait est hardi, dégagé. Aucune retouche ; au reste celle-ci ne servirait de rien. La silhouette — il s'agit toujours de profils — peut avoir de 10 ou 15 à 70 ou 80 centimètres ; elle est bien souvent d'une justesse extraordinaire. Mais on peut avoir de la peine à la démêler.

Il n'est pas rare qu'on ait superposé deux ou trois gravures. Après avoir gravé une tête de biche par exemple, l'artiste a esquissé par-dessus une croupe de cheval ou bien un corps de sanglier, au même endroit. Il faut donc y regarder de près pour s'y reconnaître dans ces traits superposés et entremêlés. Les photographies le font bien voir.

Un fait assez curieux est à noter dans les représentations humaines — extrêmement médiocres d'ailleurs et indignes des artistes qui ont su si bien saisir les formes animales et les représenter en pleine activité, car si le corps est nu, évidemment, les formes en sont sans précision. C'est que le plus souvent, l'attitude est celle de la supplication, échine incurvée, bras en avant, et avant-bras relevé : un geste qu'on retrouve dans des représentations antiques, plus récentes, des *orantes*.

Les représentations en couleur, les fresques ne se trouvent qu'au plafond. Sans ordre, un peu partout, au hasard, souvent superposées, comme les gravures, entremêlées de dessins variés, inintelligibles, sans signification apparente, où peut-être il faut voir de ces compositions comme on en fait quand le professeur ennuie ou que l'orateur fatigue. Les fresques, à en juger par les reproductions qui nous sont offertes, sont des œuvres fort

intéressantes : très justes, très vivantes d'attitude et de mouvement.

Au total, une vingtaine de bêtes, grandes images, en noir ou bien polychromes, qu'on distingue vite, sauf quelques-unes, très détériorées. Manifestement, au plafond comme sur les parois, il y a plusieurs couches d'art. On a souvent effacé — par grattage, ou en essuyant? — et mal effacé une peinture, pour en faire une autre à la place.

La plus ancienne décoration semble avoir été exécutée en noir : on a figuré de façon sommaire des chevaux, des bovidés, des cerfs, des bouquetins, qui se laissent deviner encore sous les figures rouges plus récentes. C'était du travail assez médiocre, sauf en ce qui concerne deux bisons, un bœuf et un sanglier.

Par-dessus sont les fresques rouges, très supérieures incontestablement, et souvent en parfaite conservation, et les fresques polychromes, les premières qu'aperçut M. de Sautuola.

Il est évident que ces œuvres diverses, même celles de la même couche, sont de mains différentes. Ils étaient plusieurs à cultiver l'art, dans cette caverne. Il n'est toutefois pas nécessaire de voir dans celle-ci une façon d'école des beaux-arts, encore moins de musée du Louvre, mais peut-être un atelier.

Les fresques du plafond sont de grandes dimensions ; les animaux ont 1 m 50, 2 mètres et plus, et on ne peut avoir de doute, quand la conservation est suffisante, sur l'espèce qu'on a voulu représenter.

La technique était simple. L'artiste faisait d'abord une esquisse au trait, par entailles, sur la roche préalablement préparée par râclage. Il avait ainsi une gravure donnant la forme générale et les caractères les plus accentués. Après cela, il coloriait, mettait les couleurs, des ocres rouges et jaunes. Il disposait de pinceaux, à coup sûr ; il savait aussi éclaircir et laver, et fondre les tons.

Il n'y a pas seulement de la gravure et de la peinture dans ces œuvres d'art primitives : il s'y mêle encore un commencement de sculpture, en ce sens que dans quelques cas l'artiste a su utiliser les saillies ou les creux du plafond. Une saillie présentait-elle le contour du dos d'un bison : il en faisait le point de départ d'une image de bison, et souvent d'un bison surprenant d'allures, de vie, de force, de mouvement. Car il est certain que le dessin de ces quadrupèdes préhistoriques étonne par la décision du trait, et aussi par la finesse des détails.

Aucun groupement, aucun ordre ne peut être discerné. Chaque peinture existe pour elle-même, sans faire partie d'un plan général ; souvent le sens en est tout autre que celui de la voisine.

Il est une catégorie de signes qu'on ne trouve que dans les espaces vides entre les représentations animales, les signes pectiniformes, ressemblant à des peignes à cinq pointes : peut-être des mains stylisées comme on en trouve ailleurs. Cela doit avoir un sens, peut-être d'ordre magique. Mais à la vérité, on n'en sait rien.

Les couleurs, nous l'avons vu, consistent en ocres. L'homme primitif a, dans beaucoup d'autres localités, utilisé les ocres fournies par la nature ; on a même trouvé des mortiers et des broyeurs, au moyen desquels cette substance était réduite en poudre. Celle-ci devait être mélangée de graisse ou d'un liquide et appliquée avec une spatule ou un pinceau, selon le degré de consistance.

Il était relativement aisé de produire les peintures que présente la grotte d'Altamira : à la condition d'avoir le sens artistique, le don d'observation et de reproduction, bien entendu. Les traits incisés, naturellement, devaient se faire au moyen d'un burin en silex.

On s'étonnera, sans doute, du degré de conservation des fresques. Ceci, MM. Cartailhac et Breuil l'expliquent par la sécheresse du climat et du sol, et par le fait que la grotte a dû rester fermée des milliers d'années, l'entrée obstruée par un éboulement.

On s'étonnera aussi de ne voir nulle part, ni au plafond sous forme de plaques de suie, ni sur le sol, comme restes de foyers, de vestiges de luminaire. Il en a fallu pourtant. La grotte est longue, — plus de 200 mètres, — très basse et obscure. L'artiste a dû travailler assis, parfois couché sur le dos. Sans doute, il avait déjà de petites lampes à huile du genre de celle qu'a fournie la Mouthe.

Enfin on se demandera à quoi a pu rimer cette orgie de tentatives artistiques. Pourquoi l'homme préhistorique a-t-il ainsi décoré la caverne d'Altamira — et d'autres aussi ?

Faut-il voir dans ces cavernes la demeure de quelques primitifs plus habiles, spécialisés, qui s'entretenaient la main et se perfectionnaient en leur art qu'ils employaient encore et surtout à orner les ossements et les bois de cerf à qui l'ornementation donnait une valeur plus grande, une sorte d'atelier d'artisans supérieurs ?

Beaucoup de questions se posent, auxquelles on ne peut répondre encore.

Ce qui reste acquis, c'est que l'homme des époques solutréenne et magdalénienne, qui d'ailleurs n'était plus le bipède à la mâchoire bestiale de la Chapelle-aux-Saints et du moustérien, et possédait un squelette plus affiné, dont Laugerie-Basse nous a conservé un exemplaire, était plus artiste qu'on ne l'aurait cru,

Ceci est abondamment démontré par la somptueuse publication rendue possible par la générosité du Prince de Monaco, qui, nous le savons, ne s'en tiendra pas là. Trois volumes déjà ont été consacrés aux grottes de Grimaldi, avec la collaboration de MM. M. Boule, R. Verneau et de Villeneuve ; et de très intéressantes études sur d'autres grottes, en France, veulent aussi être publiées, et le seront.

Mais il convenait qu'Altamira ouvrit la marche, parce que c'est là qu'on a la première fois trouvé une preuve aussi développée des aptitudes artistiques de nos ancêtres.

HENRY DE VARIGNY.

Essai sur les Origines de Monaco

III. — LA DOMINATION ROMAINE

Un magistrat monoécien. — Le *castellum Monoeci*. Monaco philhellène.

(suite)

Il faut donc admettre que Marcus Coelius vivait à Monaco ; qu'il y habitait sur le rocher où, après sa mort, sa mère continua de résider.

Nous rappelant l'attachement qui liait les anciens Ligures à leur sol natal et, d'autre part, nous souvenant que la conquête romaine ne les en avait pas dépossédés, nous sommes bien tenté de voir dans la *gens Coelia* une des vieilles familles monoéciennes échappées au désastre de l'année 154.

Le nom romain qu'elle porte est un nom d'emprunt, le titre d'affranchissement d'un aïeul de Lucius, qui, enrôlé dans la cohorte auxiliaire des Ligures, fut libéré du service et en même temps de l'esclavage par un chef nommé Caelius peut-être le Caelius (1), ami de Cicéron, qui vint rétablir la paix à Vintimille.

L'épithaphe de Marcus, bien que mutilée, ne laisse aucun doute sur sa carrière administrative. Il débute par le décurionat, qui lui vaut — probablement à l'expiration de sa charge — la qualité de citoyen romain et lui donne entrée dans le sénat ou curie du municipe ; ensuite il devient questeur ou trésorier, puis édile chargé de la surveillance des mœurs, de l'entretien de la ville, etc. ; enfin *duumvir*, qui était la plus haute dignité du municipe.

Les *duumviri juridicundo* formaient un collège de deux magistrats judiciaires auxquels la loi accordait compétence pour tous les procès civils dont l'objet ne dépassait pas 15.000 sesterces (4.050 francs). C'était autant une charge qu'un honneur, car ils devaient posséder une fortune équivalente à 27 ou 30.000 francs, sur laquelle ils étaient tenus à une prestation en numéraire à leur entrée en charge et à diverses libéralités durant l'exercice de leur fonction.

Ils étaient nommés pour un an et donnaient leur nom à l'année.

Ils avaient le titre de clarissime et paraissaient, dans les limites de leur juridiction, revêtus de la toge prétexte, bordée de larges bandes de pourpre. Ils sortaient, le jour, précédés de deux licteurs avec les faisceaux désarmés (sans la hache) et, la nuit, accompagnés de porteurs de flambeaux.

Monaco n'avait jamais joui d'un pareil spectacle.

On a remarqué que, dans bien des cas, les habitants des pays annexés se montraient plus soucieux d'esquiver ces charges que d'être investis des honneurs qu'elles procuraient.

De plus, quelques faits observés nous inclinent à penser qu'il existait, chez les rares éléments subsistants des anciens clans monoéciens, un fort penchant de sympathies pour les Grecs de Marseille.

Il n'est pas impossible que, réduits à une extrême détresse, les débris du peuple de Monoicos aient trouvé en leurs voisins, les colons marseillais de Nice, des bienfaiteurs compatissants.

(1) Il se nommait Marcus Caelius Rufus.

Le Grec n'était pas intraitable comme le Romain. Beaucoup plus cultivé que celui-ci, il avait horreur des coups de force, de ces guerres d'extermination trop souvent pratiquées par les consuls qui avaient hâte d'en finir pour aller postuler à Rome les honneurs du triomphe.

Loin de nous la pensée de faire un roman sentimental en montrant ces mêmes Grecs qui avaient provoqué la guerre, émus de pitié envers les vaincus. D'ailleurs, nous sommes à cet égard très mal informé parce que Strabon, qui seul pourrait nous renseigner, a puisé sa description du littoral à plusieurs sources de dates différentes et n'en savait peut-être rien lui-même. Pour lui, le littoral Ligurien entre le Var et l'Etrurie est sol italique ; ses habitants passent pour Italiens, mais il ajoute que, dans l'armée, on les croyait Grecs (1). Il pense qu'on pourrait supposer que l'influence marseillaise s'est étendue jusqu'à Monaco (2). Il ne saurait admettre qu'elle s'y exerce encore, puisque Rome a respecté toutes les anciennes possessions de Marseille (sauf Nice, s'il est prouvé que César y établit une colonie de vétérans) (3), et que Monaco dépend du municipe de Vintimille dont Rome est la métropole.

D'ailleurs la décadence de Marseille est complète et sans espoir de relèvement depuis la création du port militaire et commercial de Fréjus. La colonie grecque d'Antibes s'en est détachée pour se donner aux Romains.

Beaucoup de Grecs expatriés se trouvent sans foyer et leur état est plus misérable que celui des Ligures monoéciens, qui, s'ils perdirent la liberté, du moins conservèrent leurs pénates.

En résumé Monaco n'est pas grec ; il pourrait l'avoir été. Les gens qui habitent cette partie de la Ligurie passent pour Italiens et on les croit Grecs.

On conviendra que ces renseignements sont difficiles à concilier.

La *familia rustica*. — Le témoignage des cimetières.

Sans être nombreuse, la communauté monoécienne comptait encore, au début de notre ère, un certain nombre d'habitants. Ce sont les cimetières qui nous l'apprennent.

Les nécropoles avaient pris la place de l'ancienne ville et la population, divisée par groupes, s'était établie sur les mêmes promontoires où se voyaient jadis les premiers *pagi*.

Pour nous en tenir au territoire actuel de la Principauté, disons seulement que ces centres d'habitation occupaient le plateau du *Rocher*, celui des *Monèghetti*, probablement aussi la terrasse des *Spélugues* (Monte Carlo) et le socle en versant du *Ténao*.

La société comprenait deux éléments : les propriétaires des villas et du petit domaine qui en dépendait et le peuple, ou pour mieux dire, les travailleurs entretenus par les maîtres et constituant autour d'eux la *familia rustica*.

Les maîtres étaient, croyons-nous, les descendants des anciens propriétaires du sol. Un Ligure ne se séparait de son champ qu'avec l'espoir d'y revenir après avoir fait fortune et avoir conquis la liberté par l'affranchissement.

Ce dut être le cas des deux principales familles que nous trouvons ici à cette époque : des *Caelii* et des *Aemilii*. Le quartier des Spélugues devait aussi avoir ses maîtres ou *castellani* ; mais nous n'avons sur leur nom aucun renseignement certain. Quant au chef du domaine du Ténao, nous sommes réduit, en ce qui le concerne, à la conjecture qu'inspire l'inscription funé-

(1) *Graecos esse ratiocinantur* : l. IV, 6, 28.

(2) *... eosque massiliense litus pertinuisse*, l. IV, 6, 3.

(3) Dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, art. *Colonia*, p. 1311. « Jules César, après son triomphe définitif sur les républicains à Thapsus, créa aussi des colonies militaires au profit de ses vétérans, notamment à Nice, à Capènes, et trop souvent aussi, malgré ses déclarations, aux dépens des propriétaires légitimes. »

raire, trouvée non loin de là, d'un vétéran de la première cohorte ligurienne.

Les gens de la classe supérieure étaient brûlés après leur mort. Il n'en reste que les auges de pierre ou ossuaires qui ont renfermé leurs cendres et les indications épigraphiques de noms et de filiation qu'on y a fait graver.

Par contre, les gens de la classe inférieure étaient inhumés (1) dans le terrain en bordure du domaine à l'exploitation duquel ils avaient été attachés. Aucune *mémoire* n'a perpétué leurs noms, mais la conservation de leurs ossements donne à leurs tombes silencieuses un prix inestimable.

La zone cimetériale qui entoure Monaco n'est pas continue. Elle est tronçonnée en îlots, qui se retrouvent aux Révoires, à la Condamine, dans le ravin de Sainte-Dévote, au sommet de la Costa et sur les pentes du Garnier. Le plus important de ces groupes fut celui qui longeait le pied d'escarpement du Rocher, depuis la montée du port jusqu'à la Colle. Nous ne nous attachons à décrire que celui-ci. Toutes les observations, d'ailleurs, qu'il peut suggérer s'appliquent aussi bien aux autres.

A première vue, ces cimetières ne remontent pas au delà des v^e et iv^e siècles (après J.-C.); mais, en réalité, tous les vestiges des âges antérieurs s'y retrouvent respectueusement conservés.

(A suivre).

Ch^{ne} L. DE VILLENEUVE
Directeur du Musée Anthropologique.

(1) On n'incinérât pas les indigents.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, Avocat,
Villa de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le mardi vingt-neuf juin mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une

MAISON DE RAPPORT

située à Monaco, quartier de Monte Carlo, rue des Orchidées, aux Moulins.

Mise à prix, outre les charges, vingt mille francs, ci..... 20,000 francs.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Joseph Massa**, tapissier en meubles à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 18 juin courant, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont

fait, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le sept mai mil neuf cent neuf, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-six mai suivant, volume 110, numéro 1 ;

Monsieur **Honoré-Symphorien Baudoin**, employé au Casino, et Madame **Ernestine Naturelle**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Ont vendu à :

Madame **Giacomina Scarella**, renièrre, veuve en premières noces de Monsieur **Jacques Ramo**, et veuve en secondes noces de Monsieur **Jean Campora**, demeurant à Monaco, avenue Castelleretto,

Une maison située à Monaco, quartier de la Colle Supérieure, avenue Plati, numéro 20, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et caves, d'une superficie en sol de deux cent dix-sept mètres carrés quatre-vingt-seize décimètres carrés environ, cadastrée numéro 71 pt section A, confrontant : du sud, aux rochers surplombant le boulevard de l'ouest ; du nord, le chemin Plati ; de l'est, M. Marsiglio ; du sud-ouest et du nord-ouest, M. Socal.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de dix-huit mille francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le 8 juin 1909.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER

ON DEMANDE A ACHETER TIMBRES usés de la Principauté de Monaco. — Quiconque m'enverra 200 timbres différents valeurs, recevra un mandat poste de 3 francs par retour du courrier.

G. F. d'Ollivier, directeur de la *Gazette des Collectionsneurs*, 142, rue Potagère, Bruxelles.

Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duve ts

PRIX MODÉRÉS

Nettoyage à Sec et Apprêt soigné de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vins, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie vient de publier une brochure artistique intitulée *Tourisme et Villes d'Eaux*.

Cette publication est illustrée par la reproduction d'une composition en couleurs de Léandre, par près d'une centaine de vues finement exécutées en simili-gravure ; elle renferme, en outre, neuf petites cartes des principaux centres de tourisme du réseau P.-L.-M. avec tracé des routes les plus intéressantes pour excursions en automobile.

La brochure *Tourisme et Villes d'Eaux* est mise en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des gares du réseau, ou envoyée par la poste sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris 12^e.

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la **LIBRAIRIE CHAIX**, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908. cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.	Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. une obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131.684.	
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	